

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
Du mardi 5 novembre 2024

Nombre de

conseillers

En exercice : 8

Présents : 6

Votants :

L'an deux mille vingt-quatre le cinq novembre à 19 heures 00.

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSENANS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mr Masson Laurent, Maire

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Etaient présents : Laurent MASSON, Catherine GAUBERT, Dominique MONNIER, Roger BRUN, Sonia FAGOT, Isabelle LELIARD.

Date de  
convocation :

29/10/2024

Absents excusés : Valentin TRESY donne procuration à Sonia FAGOT, Pierre MIDOL donne procuration à Laurent MASSON

Date d'affichage :  
29/10/2024

Secrétaire de séance : Isabelle LELIARD

**OBJ. : Délégation de compétences au Maire pour accepter les dons à la Commune**

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal n°02-2020 en date du 22 juillet 2020, portant délégation au Maire,
- Vu le don d'un administré en date du 10 octobre 2024,

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

Après en avoir délibéré décide :

D'autoriser Monsieur le Maire à prendre décision pour accepter les dons qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

De noter que ces dons feront l'objet de l'émission de titre de recette établi sur le budget de la Commune,

Autorise le maire à signer les documents afférents,

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits.

Le Maire  
Laurent MASSON



La Secrétaire de séance

Isabelle LELIARD

